

Les retraites dans le rapport Tirole-Blanchard

Le rapport Tirole-Blanchard - et de la commission qu'ils co-présidaient - comporte des recommandations en matière de réforme des retraites. Après le « pschitt ! » qu'a fait le projet de loi préparé par Jean-Paul Delevoye, il était difficile de ne pas traiter ce sujet délicat. Aussi l'ont-ils inclus dans le trio de défis à relever, à côté du réchauffement climatique et de l'augmentation des inégalités.

Mais leur « point de vue » publié par Les Echos du 24 juin contient cette phrase : « Il serait trop long de présenter ici nos réponses à chacun des trois défis. Nous le ferons juste sur les inégalités. » Cela montre que le problème des retraites n'était pas leur tasse de thé. Ils se bornent à croire que « le progrès technologique et médical (hé!) est la source de l'augmentation considérable du niveau de vie, de la longévité accrue. Mais il est aussi responsable du réchauffement climatique, de l'augmentation des inégalités et de la fragilité du régime des retraites. »

« Ce qui se conçoit bien est hélas assez rare

J'avoue que cette dernière phrase m'a sidéré. Faire endosser au progrès technologique et médical la « responsabilité » de certains problèmes est une étrange façon de s'exprimer. La responsabilité est un attribut de sujets, d'acteurs, d'êtres vivants. Le progrès technologique peut être une cause de ceci ou de cela, ce n'est pas un être susceptible de porter la responsabilité de ceci ou de cela.

Peut-être, ami lecteur, allez-vous penser que je me montre exagérément puriste, que l'on comprend ce que Tirole et Blanchard ont voulu dire. Mais ce qu'il faut surtout comprendre, c'est que nos grands économistes ont des difficultés avec les concepts. A preuve leur expression « le concept d'inégalité ». Il existe différentes sortes d'inégalités, qui toutes relèvent du concept d'inégalité. Il existe de nombreuses sortes d'hommes, mais un seul concept d'homme. Ne croyez pas, ami lecteur, que je joue avec les mots. Il existe plusieurs causes au fait que le problème des retraites n'est pas convenablement traité, et l'une d'entre elles, la plus importante, est qu'il n'est pas correctement conceptualisé.

Des propositions de réforme dont la conception même est erronée

Qu'est-ce qui ne va pas ? La pension de retraite est conçue comme la contrepartie de versements de cotisations à une « caisse ». La loi s'appuie sur cette idée : la pension de retraite est dite « contributive », dans un système par points, si elle est accordée en raison et en proportion des cotisations versées à la caisse. Or ces sommes servent en fait à payer les pensions des personnes retraitées : elles ne se doublent pas miraculeusement de telle façon qu'un euro versé à la caisse permette à la fois de verser un euro à un retraité actuel et de mettre un euro de côté pour la future pension du cotisant.

Le fonctionnement réel des retraites dites « par répartition »

Le rapport de mes collègues va donc déboucher, en matière de retraites, sur des propositions de réforme d'inspiration économique. Ce bon sens, c'est la petite phrase prononcée par Alfred Sauvy voici environ un demi-siècle : « nous ne préparons pas nos retraites par nos cotisations, mais par nos enfants ». Nos cotisations sont illico reversées aux retraités : elles ne sont pas investies, si bien que le législateur commet une erreur conceptuelle monumentale en les prenant pour base de l'attribution des points qui représentent les droits à pension future dans les systèmes de certains pays et dans le projet Delevoye pour ce qui est de la France.

Un grand oubli : le théorème de Sauvy

Que Blanchard et Tyrole ne signalent pas ce problème dans leur article des Echos - je ne peux rien dire concernant leur rapport lui-même, ne l'ayant pas encore entre les mains - est affligeant. Notre pays ne s'attaquera efficacement au délicat problème des retraites que si ses dirigeants finissent par comprendre le théorème de Sauvy, ce qui est nécessaire pour élaborer une législation des retraites équitable et fonctionnelle. Un système universel en points, dont Le Figaro dit qu'il est la proposition de ces deux confrères, est une bonne formule - à condition que les points soient attribués pour des participations préparant effectivement les futures pensions : l'investissement dans la jeunesse. Tant que non seulement nos hommes politiques, mais aussi nos grands économistes, n'auront pas véritablement assimilé le concept d'investissement préparant l'avenir et son application aux problèmes de retraite, nous aurons du souci à nous faire.